

royale lui en voudrait mortellement, comme étant celle qui avait porté le roi à y consentir, et le roi lui-même le lui reprocherait un jour. La princesse de Carignan et Mme Scarron, dans les conseils de laquelle Mme de Montespan avait une grande confiance, furent chargées de lui développer ces motifs : ils produisirent leur effet et la firent résoudre à se déclarer contre Lauzun. Louis XIV, déjà ébranlé par les assauts nombreux qu'on lui avait livrés sur cette affaire, ne put résister aux séductions de sa maîtresse, et promit enfin d'empêcher ce mariage.

Il lui en coûtait beaucoup de se dédire ; mais sa résolution était devenue invariable. Il voulut au moins adoucir, autant qu'il était en lui, ce qu'avait de pénible et de rigoureux cet acte de sa despotique volonté, et la déclarer lui-même à Mademoiselle. Il la fit donc prier de venir le trouver. Aux premiers mots que lui dit le roi, elle devina le reste. Comment peindre l'excès du désespoir de cette malheureuse princesse, ses touchantes prières, ses pleurs amers, ses cris douloureux, lorsque, se roulant aux pieds du monarque, elle supplia de révoquer l'arrêt qu'il venait de prononcer, ou de lui donner la mort, mille fois préférable pour elle à sa séparation d'avec Lauzun ! Louis XIV, dans l'émotion que lui causa l'abaissement d'une princesse autrefois si puissante et si fière, que la politique de son ministre avait pensé un instant à lui donner pour femme, et pour soutien de son trône chancelant, se mit à genoux pour la relever ; dans cette posture, il la pressa contre sa poitrine, et mêla ses larmes aux siennes. Le chagrin qu'il éprouvait de se refuser à ses instances fut si grand, qu'il s'abandonna jusqu'à lui reprocher de ne s'être pas hâtée, et de lui avoir laissé le temps de la réflexion. Hélas ! ce reproche, si peu fondé, ne pouvait qu'augmenter ses regrets douloureux. Elle n'y répondit que par de nouvelles supplications. Mais Louis XIV lui déclara qu'il ne pouvait plus changer, et la laissa désespérée de n'avoir pu le fléchir.

Lauzun se montra d'abord digne de l'honneur qui lui était refusé : froid, calme, et en apparence insensible à ce revers de fortune, il continua comme à l'ordinaire son service auprès du roi. Pour le dédommager, Louis XIV lui offrit le titre de duc et le bâton de maréchal. Il refusa ces grâces, et dit au roi qu'avant de lui faire accepter une aussi honorable dignité que celle de maréchal de France, il le pria de vouloir bien attendre qu'il l'eût méritée par ses services. Lauzun ne se soutint pas à cette hauteur : c'est que ces refus étaient ceux d'un favori qui veut boudier son maître, et le punir d'avoir manqué à sa parole, et non ceux d'un légitime orgueil et d'une noble fierté. Mais il poussa si loin l'audace, que, dans sa colère contre Mme de Montespan, dont il avait surpris les secrets, il voulut la compromettre avec le roi, et s'attira ainsi une disgrâce éclatante. Abandonné par le roi à l'inimitié de Louvois, il finit par subir une rigoureuse détention. C'est alors que le jeune duc de Longueville fut de nouveau offert pour époux à Mademoiselle ; elle le refusa. Son amour survécut à la disgrâce et à l'absence. Depuis que Lauzun était malheureux, la princesse l'aimait encore avec plus de tendresse.

Après plusieurs années de démarches sans nombre, de sollicitations humiliantes, et le sacrifice d'une partie de sa fortune, elle obtint enfin du roi de faire cesser la captivité de Lauzun, et probablement aussi la permission de contracter avec lui un mariage secret. La liberté qu'il lui devait, les dons qu'elle lui fit, les preuves multipliées de son long et touchant attachement, ne purent la garantir de son ingratitude et de ses indignes procédés. Moins opprimée par sa passion, elle retrouva encore assez d'énergie et de fierté natives pour se séparer de lui, et le bannir pour toujours de sa présence. Elle ne fit pas la moindre mention de

lui dans son testament. Lauzun vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, et vers la fin de sa carrière il obtint par ses services de nouveaux grades et de nouveaux honneurs, mais jamais il ne put reconquérir la faveur du roi. Mademoiselle, depuis son fatal amour, n'eut plus à la cour cette haute influence qu'elle y avait exercée si longtemps. Sa personne avait cessé d'inspirer cette estime et ces éclatants respects qui l'avaient entourée jusque-là.

Madame de Sévigné la vit avant et après la catastrophe de son mariage. Elle s'entretint longtemps seule avec elle, et fut alternativement le témoin de l'ivresse de sa joie, et de l'excès de sa douleur. Plusieurs fois le spectacle de ses tourments et des angoisses de son cœur lui arracha des larmes. Elle décrit très bien l'état de l'âme de cette princesse dans ces deux instans si opposés. "C'est, dit-elle, en écrivant à son cousin de Coulanges, le sujet d'une tragédie dans toutes les règles ; jamais il ne s'est vu de si grands changements en si peu de temps ; jamais vous n'avez vu une émotion aussi générale."

Cette affaire fit tellement de bruit dans toute l'Europe, que Louis XIV crut devoir écrire aux ambassadeurs qu'il avait dans l'étranger une circulaire dans laquelle il expliquait les raisons qu'il avait eues de permettre, et ensuite de défendre le mariage de Mademoiselle et de Lauzun ; il les engagea à communiquer secrètement cette dépêche aux différentes cours près desquelles ils se trouvaient placés.

Baron WALCKENAER. (*)

(*) Extrait des *Mémoires touchant la Vie et les Ecrits de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné*, par M. le baron Walckenaer. 3 vol. format anglais. Chez Firmin Didot, frères, 56, rue Jacob.

